RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202956-20260116-DELIB_20251207B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

Membres du Conseil Municipal :
en exercice: 11
présents : 11
votants : 11

Date de convocation : 10/12/2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTHO Laurent, Maire.

Présents : BERTHO Laurent. JAGLIN Jean-Pierre. JÉGOU Yann. LE DUAULT Patrick. BARAZER Sylvie. JAGLIN Cyrille. LAGRENEZ Renaud. MACÉ Marie-France. ROBINEAU Lucie. JARNOUEN de VILLARTAY Sabine. LE GOFF Françoise

Absent : Néant.

Mme ROBINEAU Lucie a été nommé secrétaire.

SUITE À ERREUR MATERIELLE, REMPLACE LA DELIBERATION N°20251207

N°20251207B

Objet : Décision modificative n°1 : Charges du personnel

Afin de pouvoir payer les charges de personnel de l'exercice 2025, il convient de procéder à une décision modificative.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	article	Libellé	Montant
12	6218		9 500.00 €
11	61558		-2 600.00 €
O23	virement de sect invest		-6 900.00 €
TOTAL			

RECETTES

Chapitre	article	libellé	Montant
TOTAL			

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	article	libellé	Montant
23	231		-6 900.00 €
TOTAL			-6 900.00 €

RECETTES

Chapitre	article	libellé	Montant
O21	virement de sect° fonct		-6 900.00 €
TOTAL			-6 900.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Secrétaire de séance
Lucie ROBINEAU

Le Maire
Laurent BERTHO